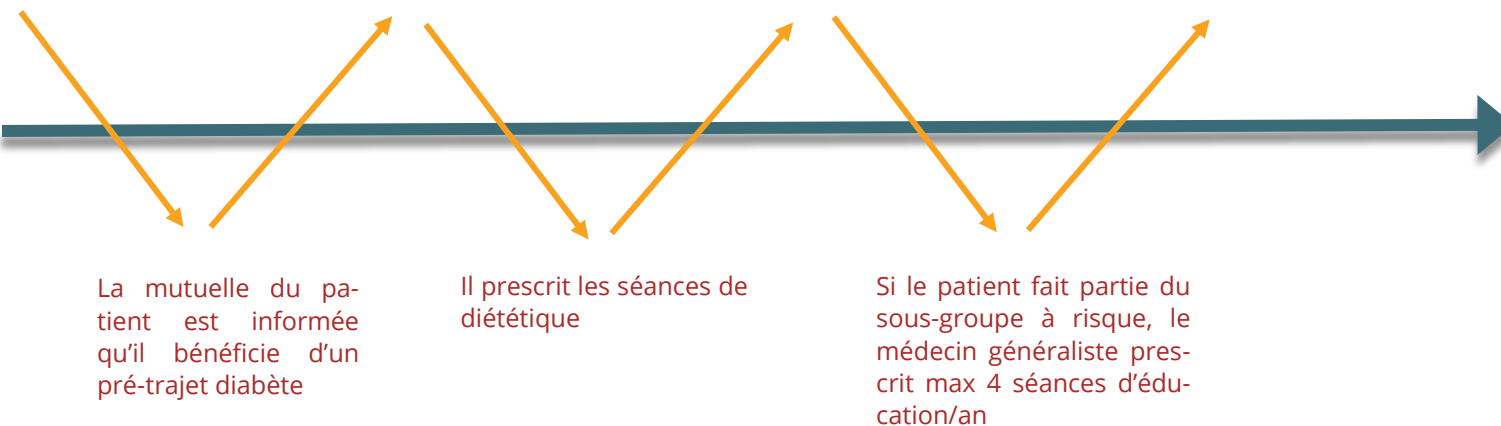


Le médecin généraliste atteste le code 102852

Le médecin généraliste complète et tient à jour le protocole de soins

Après le test au monofilament 10g, il prescrit les séances de podologie si nécessaire

Le patient prend rendez-vous avec les différents prestataires et bénéficie des séances d'éducation prescrites



La mutuelle du patient est informée qu'il bénéficie d'un pré-trajet diabète

Il prescrit les séances de diététique

Si le patient fait partie du sous-groupe à risque, le médecin généraliste prescrit max 4 séances d'éducation/an

Chaque année :

- Maintien du DMG
- Attestation du code 102852
- Réalisation des points indiqués dans le protocole de soins en fonction des échéances indiquées
- Prescription des séances d'éducation si votre patient fait partie du sous-groupe à risque
- Communication multidisciplinaire